

DELATTRE Philippe
Président du VCC
55 rue du port
55200 Euville
Tél. perso : 03 29 91 40 30
Port : 06 75 55 26 67



Fédération Française de cyclisme
Reconnue d'Utilité Publique
Comité de Lorraine
Véloce Club Commercien
Crée en 1895
Inscription au J.O le 7 mai 1922
n° Jeunesse et Sports n°:55-S-196 du 18/11/1981
N° SIRET : 448 264 671 00018

Gentlemen St Michel - PROBIKE 39.23
Souvenir Raymond REISSER
Samedi 30 septembre 2017 à VIGNOT

REGLEMENT

- Article 1 : Course réservée aux coureurs licenciés de Fédérations FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT*
- Article 2 : La course est ouverte à toutes les catégories à partir de junior.*
- Article 3 : Engagement dans l'une des 3 catégories ci-dessous à préciser sur la feuille d'engagement:*
Catégorie 1: Equipe mixte d'âges libres (à partir de 17 ans composée d'un homme et d'une femme).
Catégorie 2: Equipe totalisant au moins 100 ans d'âge.
Catégorie 3: Classement SCRATCH quelque soit l'âge des concurrents
- Article 4 : Les droits d'engagements (20 euros par équipe) par chèque avec l'engagement papier. Les engagements seront clos le jeudi soir 28 septembre 2017. La grille de départ sera visible sur le site : <http://vcc-commercy.clubeo.com> à partir du vendredi soir 29 septembre 2017*
- Article 5 : Dossards à 13h30 Route de Boncourt à Vignot, parking des Etablissements Batiréno*
- Article 6 : Le braquet des Juniors est libre.*
- Article 7 : Premier départ à 14h 30 Route de Boncourt à Vignot, Départs toutes les 2 mn.*
- Article 8: Chaque équipe pourra être suivie par un véhicule feux de détresse en fonctionnement en laissant une distance d'au moins 15 mètres avec les coureurs. Info : L'assureur de la FFC ne couvre pas les véhicules suiveurs.*

Article 9 : Un signaleur sera placé à chaque intersection pour vous indiquer l'itinéraire et vous donner priorité de passage. Vous devez respecter le code de la route en toutes circonstances.

Article 10 : Une équipe dépassée ne doit pas « prendre la roue », mais doit laisser au moins 15 mètres avec l'équipe de devant.

Article 11 : En cas d'incident mécanique, le dépannage par le véhicule suiveur est autorisé.

Article 12 : Dans tous les cas, c'est la réglementation générale de la FFC qui sera appliquée.

Article 13 : Arrivée route de Boncourt à Vignot

Article 14 : Vestiaire et douche au vélodrome.

Article 15 : La remise des prix et le pot de l'amitié se tiendront au vélodrome une _ heure après l'arrivée de la dernière équipe (bouquets et coupes aux premiers de chaque catégorie,

Renseignements et engagements: Patrick Morisot

156 rue en Bel Pré

54200 BRULEY

Tél : 03 83 64 68 44/ 06 60 45 05 15

patrickmorisot@orange.fr